



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**LIEN AVEC LES UNIVERSITES, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES
D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**PROCEDURE AVEC NEGOCIATION - PROGRAMME EXPERIMENTAL BIM/CIM/TIM -
MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU
CENTRE JEAN MONNET 1 A BETHUNE - LISTE DES CANDIDATS RETENUS POUR
PARTICIPER A LA PHASE OFFRES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure avec négociation en application des articles R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique, ayant pour objet un marché de conception-réalisation lié à une expérimentation BIM/CIM/TIM du PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) pour la réhabilitation du Centre Jean Monnet 1 à Béthune,

Considérant que ce marché de conception-réalisation est un marché global passé en application des articles R. 2171-15 à R. 2171-22 et R. 2124-3 3° et R. 2142-17 du Code de la commande publique,

Considérant que la consultation est limitée aux seuls lauréats de l'appel à proposition du PUCA « Expérimentation BIM/CIM/TIM » conformément à la liste des lauréats du PUCA en date du 15 octobre 2023, ces derniers pouvant être sélectionnés par le maître d'ouvrage dans le cadre des articles R. 2172-33 et R. 2172-34 du Code de la commande publique,

Considérant qu'après analyse des candidatures, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir les candidatures suivantes pour participer à la phase « Offres » de la consultation :

- Groupement conjoint composé des sociétés :
 - BOUYGUES BATIMENT NORD-EST (mandataire solidaire), sise à Marcq-en-Barœul (59700), 165 bis avenue de la Marne
 - CARBONE 14, sise à Faches-Thumesnil (59155), 21 rue d'Adamus
 - DHOUNT+BAJART ARCHITECTES ASSOCIES, sise à Tourcoing (59200), 53 rue de Lille
 - SECOIAM, sise à Gondecourt (59147), 110 rue Nationale
 - AGENCE ODILE GUERRIER, sise à Bruay-la-Buissière (62700), 19 rue de la Cavée
 - BA BAT, sise à Ruitz (62620), 980 avenue Charles Pecqueur
 - NEO ECO, sise à Hallennes-lez-Haubourdin (59320), 1 rue de la Source

- Groupement conjoint composé des sociétés :
 - EIFFAGE CONSTRUCTION NORD PAS DE CALAIS (mandataire solidaire), sise à Lille (59030), 2A rue de l'Espoir – Lezennes
 - BLAU, sise à Mons-en-Barœul (59370), 2/1 rue Franklin

- LAND TERRITOIRES ET PAYSAGES, sise à Marcq-en-Baroeul (59700), 27T rue de l'Egalité

- AXOE, sise à Marcq-en-Baroeul (59700), 969 avenue de la République
- SYMOE, sise à Lille (59000), 677 avenue de la République
- PROFIL INGENIERIE, sise à Englos (59481), 5 allée du Progrès
- HELFY, sise à Mazingarbe (62670), 1 rue Aimé Dubost
- CITEO, sise à Lille (59000), 2 rue du Priez
- EIFFAGE CONSTRUCTION SAVARE, sise à Moulton (14370), rue de Saint-Pierre-sur-Dives
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, sise à Lens (62300), 43 rue Henri Mailly

- Groupement conjoint composé des sociétés :

- EJM BATIMENT SAS (mandataire solidaire), sise à Douai (59500), 380 rue Jean Perrin
- VINCI CONSTRUCTION BATIMENT FRANCE DELEGATION NORD-EST, sise à Roubaix (59053), 106 quai de Boulogne
- SCENARIO-ARA SARL, sise à Saint-Laurent-Blangy (62223), 19 rue Laurent Gers
- ARSEME ARCHITECTES PAYSAGISTES SARL, sise à Aire-sur-la-Lys (62120), 12 avenue Vauban
- BERIM, sise à Douai (59502), 297 boulevard de Liège
- DEMOUSELLE PAS-DE-CALAIS, sise à Outreau (62230), 12 rue René Cassin – Résurgat 2

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de poursuivre la procédure avec négociation ayant pour objet le marché de conception-réalisation lié à une expérimentation BIM/CIM/TIM du PUCA pour la réhabilitation du Centre Jean Monnet 1 à Béthune avec les candidats suivants :

- Groupement conjoint composé des sociétés :

- BOUYGUES BATIMENT NORD-EST (mandataire solidaire), sise à Marcq-en-Baroeul (59700), 165 bis avenue de la Marne
- CARBONE 14, sise à Faches-Thumesnil (59155), 21 rue d'Adamus
- DHOUNT+BAJART ARCHITECTES ASSOCIES, sise à Tourcoing (59200), 53 rue de Lille
- SECOIAM, sise à Gondecourt (59147), 110 rue Nationale
- AGENCE ODILE GUERRIER, sise à Bruay-la-Buissière (62700), 19 rue de la Cavée
- BA BAT, sise à Ruitz (62620), 980 avenue Charles Pecqueur
- NEO ECO, sise à Hallennes-lez-Haubourdin (59320), 1 rue de la Source.

- Groupement conjoint composé des sociétés :

- EIFFAGE CONSTRUCTION NORD PAS DE CALAIS (mandataire solidaire), sise à Lille (59030), 2A rue de l'Espoir – Lezennes
- BLAU, sise à Mons-en-Baroeul (59370), 2/1 rue Franklin
- LAND TERRITOIRES ET PAYSAGES, sise à Marcq-en-Baroeul (59700), 27T rue de l'Egalité
- AXOE, sise à Marcq-en-Baroeul (59700), 969 avenue de la République
- SYMOE, sise à Lille (59000), 677 avenue de la République
- PROFIL INGENIERIE, sise à Englos (59481), 5 allée du Progrès

- HELFY, sise à Mazingarbe (62670), 1 rue Aimé Dubost ;
- CITEO, sise à Lille (59000), 2 rue du Priez ;
- EIFFAGE CONSTRUCTION SAVARE, sise à Moulton (14370), rue de Saint-Pierre-sur-Dives
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, sise à Lens (62300), 43 rue Henri Mailly.

- Groupement conjoint composé des sociétés :

- EJM BATIMENT SAS (mandataire solidaire), sise à Douai (59500), 380 rue Jean Perrin
- VINCI CONSTRUCTION BATIMENT FRANCE DELEGATION NORD-EST, sise à Roubaix (59053), 106 quai de Boulogne
- SCENARIO-ARA SARL, sise à Saint-Laurent-Blangy (62223), 19 rue Laurent Gers
- ARSEME ARCHITECTES PAYSAGISTES SARL, sise à Aire-sur-la-Lys (62120), 12 avenue Vauban
- BERIM, sise à Douai (59502), 297 boulevard de Liège
- DEMOUSELLE PAS-DE-CALAIS, sise à Outreau (62230), 12 rue René Cassin – Résurgat 2.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **28 OCT. 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **28 OCT. 2024**

Et de la publication le : **28 OCT. 2024**

Par délégation du Président

Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel